

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

SERVICE SANTÉ PROTECTION ANIMALES CERTIFICATION ET ENVIRONNEMENT

Arrêté n° 20201125-01 du 25 novembre 2020

Objet : Désignation des experts amenés à évaluer la valeur des animaux d'élevage abattus et des denrées et produits détruits sur ordre de l'administration pour le département de l'Aveyron

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code rural et de la pêche maritime dont notamment les articles L. 221-1, L. 221-2, L. 223-8;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Valérie MICHEL-MOREAUX, en qualité de Préfète de l'Aveyron;

VU l'arrêté interministériel du 30 mars 2001, modifié, fixant les modalités de l'estimation des animaux abattus et des denrées et produits détruits sur ordre de l'administration ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État ;

VU l'arrêté du 1^{er} juin 2017 portant nomination de Monsieur Dominique CHABANET directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron (DDCSPP);

Considérant qu'il convient d'actualiser la liste des experts désignés par arrêté préfectoral n° 2001-877 du 9 avril 2001 modifié pour prendre en considération l'arrêt d'activité de certains d'entre-eux mais également pour intégrer des experts dans le domaine apicole ;

SUR proposition du directeur de la DDCSPP de l'Aveyron.

9, rue de Bruxelles BP 3125 12031 RODEZ CEDEX 9 Tél.: 05 67 73 52 00

Mél.: ddcspp-spa@aveyron.gouv.fr

Article 1er: Désignation des experts

Les experts chargés de l'estimation de la valeur de remplacement des animaux abattus et de la valeur commerciale des denrées et produits détruits sur ordre de l'administration dans le cadre de la lutte contre les maladies des animaux réputées contagieuses des mesures de police sanitaire dans le département de l'Aveyron sont, tel que prévu à l'article 2 de l'arrêté interministériel du 30 mars 2001 susvisé, identifiés en annexe 1 du présent arrêté.

Cette liste comprend:

- les experts éleveurs (catégorie 1) ;
- les experts spécialistes de l'élevage (catégorie 2).

Article 2 : modalités de mobilisation des experts

Lorsque:

- •un troupeau fait l'objet d'un abattage total ou partiel;
- •des ruches, des denrées animales ou d'origine animale, ou tout autre produit, présents sur l'exploitation concernée ou en provenant ;

sont détruits sur ordre de l'administration dans le cadre des dispositions prises en application de l'article L. 221-1 du code rural et de la pêche maritime, le propriétaire choisit un expert de chaque catégorie, l'un sur la liste du département de l'Aveyron annexé au présent arrêté et l'autre sur celle d'un département limitrophe.

Lorsque l'expertise concerne des animaux autres que des bovins ou lorsque le nombre de bovins est inférieur à 10, l'expertise peut être effectuée par un seul expert choisi sur la liste mentionnée à l'article 1er.

Les experts choisis ne peuvent être apparentés au propriétaire des animaux, des denrées et des produits, ni avoir des liens commerciaux avec lui, ni résider sur la même commune.

En cas de refus par l'éleveur de choisir des experts ou de carence des experts, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations procède d'office à leur désignation.

Article 3 : réalisation de l'expertise

L'expertise est conduite conformément aux dispositions l'arrêté interministériel du 30 mars 2001 susvisé notamment des articles 4, 5, 6 et 6 bis.

Article 4: indemnisation des experts

Les experts procéder chargés de l'estimation des à animaux des denrées ou produits dont l'abattage ou la destruction a été ordonné pour cause de maladie réputée contagieuse sont rémunérés selon les modalités définies par l'article 7 de l'arrêté interministériel du 30 mars 2001 susvisé.

Article 5: Abrogation

L'arrêté préfectoral n° 2001-877 du 9 avril 2001 modifié est abrogé.

Article 6: publication / diffusion

Le présent arrêté sera :

- publié dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron;
- communiqué à toutes les mairies de l'Aveyron pour affichage et mise à disposition de toute personne qui en ferait le demande ;
- mis en ligne sur le site de l'État en Aveyron.

Article 7 : Exécution

La Secrétaire Générale de la Préfecture, le directeur de la DDCSPP de l'Aveyron, les experts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rodez, le 25 novembre 2020

Pour la Préfète et par délégation, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations

Dominique CHABANET

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou par voie de recours dématérialisée via l'application Télérecours (https://www.telerecours.fn/)

Annexe 1:

Liste des experts chargés de procéder à l'estimation des animaux abattus, des denrées et des produits détruits sur ordre de l'Administration pour le département de l'Aveyron

100 catégorie

Éleveurs de bovins lait

Alexis MIQUEL	Conquette	12190 LE NAYRAC	06.79.42.21.21		miquel-alexis@orange.fr
Lionel VIGUIER	Le Bourg – la Terrisse	12210 LAGUIOLE	06.76.25.68.22	05,65,44,37,71	lionel.viguier12@orange.fr
Thiemy DOMERGUE	Laval	12300 ALMONT LES JUNIES	06.70.46.02.04	05.65.64.04.27	domerguethierry@laboste.net
Simon CANCE	Le Mont	12450 FLAVIN	06.22.43.58.57		cancesimon@amail.com
Lional VIALARET	Bouldoires	12310 BERTHOLENE	06.38.93.43.12		lionel.vialaret@omail.com

Éleveurs de bovins viande

Daniel THUERY	Cancerles	12390 GOUTRENS	06.03.26.51.64	05.65.72.72.09	daniel.thery@wanadoo.fr
Henry PEYRAC	Les Esquières – Cruéjouls	12340 PALMAS D'AVEYRON	06.08.12.33.06	05.65.44.90.36	henry.peyrac@elevage-aubrac.fr
Francine BLANC	La Baraque de Trainerie	12160 MOYRAZES	06.33.55.22.83	05.65.70.17.03	francineblanc@orange.fr
Marc FABRY	Sardonne	12310 BERTHOLENE	06.12.88.74.38	05.65.70.74.92	fabrymarc@orange.fr
David CASSAGNES	Palayret	12320 St CYPRIEN SUR DOURDOU	07.86.11.37.00		Language and the second
Maxence MONNIER	Madinhac	12340 BOZOULS	06.76.39.05.04		
CAUSSE Mathieu	Merlet	12340 BOZOULS	06.77.84.12.07	-	7 Eamson & Canson of the Canso

Éleveurs de porcins

Eleveurs d'ovins ou de caprins

Bernard LACOMBE	La Devèze	12620 SAINT BEAUZELY	06.78.79.49.41	bernard.lacombe.ods12@reseauxids.com
Philippe VERLAGUET	Le Four à Chaux - Route du Vialaret	Route du 12250 SAINT JEAN SAINT PAUL	06.14.88.43.06	philippe, verlaguet12@gmail.com
	a.			

Eleveurs de caprins

To Day					
La Deveze	97	12290 CANET DE SALARS	06.81.31.62.28		Maxime peyssi@orange.fr
Lespierate	e,	12390 RIGNAC	06.73.63.58.20	05.65.64.42.56	francoiscaribat@hotmailfr

Éleveurs de volailles

Alain CASTES	Les Agades	12390 MAYRAN	06.82.00.87.88 05.65.64.51.27	05.65.64.51.27	contact@eam12.fr
Jerome FRAYSSE	Les Cazes	12800 SAUVETERRE DE ROUERGUE 06.83.92.81.85	06.83.92.81.85	05.65.69.94.11	fraysse,lerome@orange,fr
Sébastien MOULY	4 Chemin du pressoir	12390 Mayran	06.21.48.20.21	05.65.64.41.77	mouly.sebastien@laposte.net
Shristophe FEL.	Mas del bosc	12300 Saint Santin	06.20.53.62.61	05.65.64.09.26	KRILINE@orange.fr

Éleveurs de gibier

laurence, caonat@qmail.com	
05.65.45.27.33	
06.24,29.01.01	
12200 SAVIGNAC	
La Pèze	
Laurence CAGNAT	

Apiculteurs

Stéphane BOURDON	7, avenue du Général de Gauille 12150 SEVERAC D'AVEYRON	12150 SEVERAC D'AVEYRON	06.13.51.12.96		steph.brd@wanadoo.fr
Rémy CORBIERE	11, rue du Mas de Gantou	12400 SAINT AFFRIQUE	06.95.09.03.83		remycorbiere@free.fr
Jacques HAZECHNOUR	Le Thor	12600 TAUSSAC	06.95.94.45.79		Ihazechnour@vahoo.fr
Michel RIVES	Massebiau	12100 MILLAU	06.43.11.23.84		michriv@amail.com
Edmond VAYSSE	L'Hopital Bellegarde	12170 REQUISTA	06.27.39.65.24 05.65.46.26.37	05.65.46.26.37	

2ºde catégorie

Productions Bovines

Alain CHAMPREDONDE	Négociant en bétail	Navas	12500 ESPALION	06.07.01.70.66	05.65.44.78.70	champredonde12@orange.fr
Jean-Paul BOYER	Négociant en bétail	Ceyrac	12340 GABRIAC	06.80.05.36.05	05.65.48.58.49	ieanpaulboven@wanadoo.fr
Jean DESPRES	Technicien entreprise INDAL	Moulhiac	12210 CURIERES	06.36.36.32.82	09.64.40.84.54	la-gamasse@orange.fr
Laurent FROMENT	Négociant en bétail	Laudières	12330 NAUVIALE	05.65.71.74.72	06.08.64.56.64	sarl-froment@wanadoo.fr
Jacques RENOU	Directeur UPRA Aubrac	Résidence Le Montaigne 12000 RODEZ - 8 avenue de l'Europe	12000 RODEZ	06.80.44.89.21	05.65.68.57.90	union-aubrac@arsoe-soual.com
Jean-Michel BATUT	Responsable d'équipe Bovins Lait	Chambre d'Agriculture -	- 12026 RODEZ CEDEX 9	06.38.45.46.14	05.65.73.77.19	(ean-michel batut@avevron.chambagri.fr
Frédéric MAZARS	Responsable d'équipe Bovins Viande	Carrefour de l'Agriculture	12026 RODEZ CEDEX 9	06.77.49.52.69		frederic,mazars@avevron.chambagni.fr

Productions ovine - caprine

Laurent CHIBAUDEL	Tecnnicien service ovin UNICOR	ZA du Bourguet	12400 VABRE L'ABBAYE	06.83.95.19.83	laurent.chibaudel@groupe-unicor.com
Alexandre BLANQUET	Tecnnicien service ovin UNICOR	Route d'Espalion – BP 3220	12032 RODEZ Cedex 9	06.75.23.56.87	alexandre_blanduet@groupe-unicor.com
Patrick RICARD	Technicien élevage Confédération de 36, avenue de	36, avenue de la	12103 MILLAU Cedex	06.34.25.67.47	patrick.ricard@roquefort.fr
Bruno CRASSOUS	Koquefort	République		06.84.53.23.26	bcrassous@aidlacaune.fr

Eric CAZOTTE		BP 40348		06.34.25.68.37		sectconf130@orange fr
Patrick BOULENC	Technicien OVITEST	10, avenue de Tounic	12400 VABRE L'ABBAYE	06.72.90.66.64	06 72 90 66 64 05 65 49 36 08	Applications of the second of
					00:00:00:00:00	EBITAL MARIETTAN AMERICAL MARIETTAN
PKADELS Gerard	Technicien caprin Chevira Rouergue	Technicien caprin Chevirers du 43 Avenue de Calmont Rouergue	12500 ESPALION	06.33.26.62.50	05.65.51.10.57	geradels.ccr12@gmall.com

Production Porcine

Productions avicoles

Pierre AYRAL	Technicien Palmipèdes Gras	nipèdes Gra		uercynoise -	Le 46500 GRAMAT	06.27.93.54.46	Cienta avralibeledimente
Jean-Michel MAZEYRAT	Technicien Palmipèdes Gras	nipèdes Gra		Pérrié		06.08.69.75.31	III A COMPANY TO THE PROPERTY OF THE PROPERTY
	:	1					TANDET TO BE STANDED OF THE STANDED
Dominique BROUSSY	Kesponsable	D D	palmipèdes ! {	9 OP palmipedes 8 ure de la Doline	12510 DRUELLE	06.38.10.03.44	dominique broussy@groups-unicor.com

Apiculture

05.65.42.18.92	06.70.98.47.92	des 12032 RODEZ Cedex 9	avenue	rectrice du	Ingenieur sanitaire – GDS12-FODSA	Audrey CARRIERE
	05.65.42.18.92		des 12032 RODEZ Cedex 9 06.70.98.47.92	avenue des 12032 RODEZ Cedex 9 06.70.98.47.92	rectrice du 181, avenue des 12032 RODEZ Cedex 9 06.70.98.47.92	taire – directrice du 181, avenue des 12032 RODEZ Cedex 9 06.70.98.47.92

Désignation des experts amenés à évaluer la valeur des animaux d'élevage abattus et des denrées et produits détruits sur ordre de l'administration pour le département de l'Aveyron

DDCSPP 12/SPACE ddcspp-space@aveyron.gouv.fr

jeudi 26 novembre 2020 à 10:31 réception

À : Liste des Communes - DDT 12/Listes de diffusion

Cc: PAILHOUS Cyril (Responsable) - DDCSPP 12/SPACE/SPA



ARR_20201125-01DesignationEx...

Bonjour,

Vous trouverez en PJ l'Arrêté n° 20201125-01 du 25 novembre 2020 pour affichage et mise à disposition de toute personne qui en ferait la demande.

Avec nos remerciements.



DDCSPP de l'Aveyron

Service Santé Protection Animales Certification et Environnement

République Française

Unité Santé et protection animales Tél: 05 65 73 52 00 choix 1



à vos **côtés**

🎁 9, rue de Bruxelies, BP3125 - 12031 Rodez cedex 9

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles sur: www.aveyron.gouv.tr